



CENTRE DE GESTION DE
LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DU LOIRET.



LETTRE D'INFORMATION

A LA UNE

Elections professionnelles 2026



Le recensement des effectifs de vos agents pour déterminer le nombre de représentants du personnel aux instances CAP, CCP et CST aura lieu le 1er janvier 2026. Une première liste de vos effectifs vous sera prochainement adressée ; ce qui vous permettra de notamment recenser les éventuels actes (contrats ou arrêtés de nomination) à adresser au Centre de Gestion avant la fin de l'année 2025.

[En savoir plus](#)

AGENDA

- [Conseil médical formation restreinte le 1er juillet](#)
- [Conseil médical formation plénière le 2 juillet](#)
- [Calendrier des Conseils médicaux](#)
- [Calendrier des séances de CAP-CCP](#)
- [Calendrier des séances de CST](#)

Protection sociale complémentaire

Pour les collectivités qui ont adhéré aux conventions du CDG45 en matière de prévoyance et de santé, ces conventions ont été prolongées d'un an soit jusqu'au 31/12/2026.

DONNÉES SOCIALES

Atelier d'aide à la saisie du Rapport Social Unique (RSU)

Afin d'accompagner les collectivités et établissements publics du Loiret dans la saisie du RSU, le CDG45 vous propose des ateliers de formation.

Une date est proposée le **jeudi 10 juillet 2025** dans les locaux du CDG45.

Pour participer, l'inscription est obligatoire.

[En savoir plus](#)



CARRIÈRE

Listes aptitudes à la promotion interne 2025



Les listes d'aptitude relatives à la promotion interne 2025 ont été établies par Madame la Présidente du Centre de Gestion conformément aux critères mis en place par l'arrêté n° 2023-248 fixant les Lignes Directrices de Gestion relatives à la promotion interne des collectivités affiliées au CDG45. La date d'effet des listes d'aptitude est fixée au 1er juillet 2025.

[En savoir plus](#)

RAPPEL

Agents stagiaires de la Fonction Publique Territoriale : Congé parental et congé sans traitement pour élever un enfant

TEMPS DE TRAVAIL

Du nouveau dans les règles applicables au report et à l'indemnisation des congés annuels non pris des agents territoriaux

Prenant le relais de la jurisprudence administrative, le décret n°2025-564 du 21 juin 2025, vient préciser, notamment, les règles applicables relatif aux régimes dérogatoires de report et d'indemnisation des droits à congé annuel de tous les agents de la fonction publique territoriale. Le décret relatif aux régimes dérogatoires de report et d'indemnisation des droits à congé annuel est entré en vigueur le 23 juin 2025.

[En savoir plus](#)



PRÉVENTION

À compter du 1er juillet 2025, les obligations de l'employeur pour protéger les travailleurs contre les risques liés à la chaleur sont renforcées



Un décret et un arrêté datés du 27 mai 2025, publiés au Journal officiel du 1er juin, renforcent les obligations de l'employeur en cas de vague de chaleur.

Le CDG45 vous propose une fiche technique, un modèle de procédure de gestion des fortes chaleurs ainsi qu'une affiche "Malaises liés à la chaleur - les signes à surveiller et les consignes de secours".

[En savoir plus](#)

Interdiction de fumer dans de nouveaux lieux publics

Pour protéger les plus jeunes, il est interdit de fumer dans les lieux collectifs. Cette interdiction s'étend à de nouveaux espaces extérieurs, là où les enfants et adolescents sont présents ou exposés.

[En savoir plus](#)



RAPPELS

[Sécurisation de l'accès à PEP's : la Double authentification](#)

[Fin de la 5ème session du parcours de formation d'agent administratif en collectivité.](#)

RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

LA CAMPAGNE EST OUVERTE !

[En savoir plus](#)

DONNÉES SOCIALES 2024
DES CENTRES DE GESTION



Vous recevez ce courriel car vous êtes inscrit à notre newsletter
 Votre adresse électronique est précieuse | Nous nous engageons à la garder pour nous
[Notre politique de confidentialité](#)
[Gestion de l'abonnement](#) | [Désinscription](#)

Retrouvez également nos dernières publications !

Publications



Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret

20 avenue des Droits de l'Homme - BP 91249 - 45002 ORLÉANS Cedex 1

Tél. : 02.38.75.85.45 - www.cdg45.fr